

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 63 (1912)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Affaires de la société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Affaires de la Société.

### Travaux de concours.

Voici les sujets de concours admis par les assemblées générales de 1911 et 1912, à Zoug et à Soleure:

- 1<sup>o</sup> Quelles idées directrices doivent servir de base à une instruction forestière cantonale, pour l'aménagement des forêts?
- 2<sup>o</sup> Les us et coutumes du commerce des bois en Suisse et l'organisation des ventes dans les différentes zones de production et de consommation.

Les travaux doivent être adressés au Président du Comité permanent (Art. 2 du règlement des concours), soit:

jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1913 pour le sujet N° 1.  
" 1<sup>er</sup> juin 1915 " " N° 2.

Le comité dispose, pour chaque concours, d'une somme de fr. 1200, ce qui, après déduction des frais du jury et d'impression, permettra d'accorder environ fr. 600 aux travaux primés.

*Le Comité permanent.*



## Communications.

### La forêt au point de vue international.

*Monsieur le Rédacteur et cher collègue,*

Dans le numéro de Janvier, vous faites appel à des productions originales en plus grand nombre, afin dites-vous, que le Journal, représentant des forestiers de la Suisse romande, ne risque point d'être considéré comme une simple traduction de ce qui se fait ailleurs.

Ceci n'implique point assurément le refus de reproduire certaines publications plus particulièrement intéressantes.

Bon nombre de vos abonnés, de ceux spécialement, qui n'ont point à leur disposition d'autre littérature forestière, sont heureux de trouver dans les pages du journal suisse des aperçus sur les travaux, les progrès, les découvertes et les idées, inspirés par la sylviculture en d'autres lieux.

D'autre part, il se manifeste de plus en plus dans les milieux forestiers, la tendance d'affranchir l'action pour la défense des forêts, des limites et frontières politiques, et de lui ouvrir le champ plus vaste de l'internationalité.